

L'avortement devient un enjeu politique européen

Article rédigé par *Fondation Jérôme-Lejeune*, le 08 janvier 2014



La [Marche pour la Vie](#) du 19 janvier à Paris* a lieu cette année dans le cadre d'une actualité brûlante sur l'avortement : un mois après la présentation d'un projet espagnol limitant l'avortement et à la veille d'un débat en France sur des dispositions libéralisant l'avortement.

Cette [édition 2014](#) sera l'occasion à la fois de saluer le courage espagnol et de dénoncer le projet français. Cette manifestation permettra aussi d'initier une interpellation des responsables politiques sur le respect de la vie comme enjeu politique.

Le courage espagnol

La [Fondation Jérôme-Lejeune](#) salue l'audace du gouvernement de M. Rajoy qui vient de présenter un [projet pour restreindre les avortements](#) de convenance et les avortements eugéniques en Espagne. Bientôt dans ce pays, il ne sera plus autorisé d'éliminer un enfant avant sa naissance sauf en cas de menace pour la santé de sa mère ou après un viol. Ainsi, la trisomie ne sera plus en Espagne une raison d'avorter.

Elle salue aussi les associations de défense de la famille, les défenseurs de la vie, et les associations de défense des handicapés, dont la mobilisation forte et sans concession a conduit les responsables politiques à prendre en compte ce problème de société comme enjeu politique de la dernière élection. Conscientes de l'ampleur du sujet (vie ou mort d'un enfant) elles exigent l'avortement zéro.

Elle salue tout particulièrement le ministre de la Justice M. Ruiz-Gallardon, responsable de la concrétisation de ce point du programme ayant fait élire son gouvernement. Il assume aujourd'hui « d'en finir avec le mythe de la supposée supériorité morale de la gauche ».

L'omerta française

En France, plusieurs dispositions viennent d'être insérées insidieusement dans le projet de loi Egalité Femmes/Hommes qui conduiront à libéraliser l'avortement. Parmi ces dispositions, la suppression de l'état de détresse pour demander un avortement, et l'extension du délit d'entrave à l'information sur l'avortement. Pour le constitutionnaliste Bertrand Mathieu, ces changements représentent un « véritable bouleversement » de la loi française.

En effet, ces changements :

- inscriront la **banalisation de l'avortement de convenance dans la loi** au-delà de la banalisation de l'avortement déjà constatée dans la pratique et les esprits,
- **feront de l'avortement un droit** (depuis 1975 l'avortement n'est qu'une dérogation au principe fondamental du respect de l'être humain au commencement de sa vie) ;
- installeront l'idée d'un **droit à disposer de son corps** qui pourra fonder des revendications comme la GPA ou la prostitution ;
- légitimeront la **logique de l'avortement eugéniste**. La suppression de la détresse comme raison pour avorter rendra possible une sélection à la carte en fonction du génome de l'enfant ou de son sexe ;
- créeront une atteinte à la liberté d'expression en obligeant à **présenter la vie et la mort comme deux réponses équivalentes**.

Malgré l'importance de l'enjeu, très peu de voix politiques françaises se sont fait entendre.

Un mouvement européen de re-conscientisation

Après le succès de l'initiative européenne [ONE OF US](#) qui visait à stopper le financement de la destruction d'embryons humains (près de 2 millions de signatures, plus de 100 000 en France) et après la [mise en échec de la résolution Estrela](#) favorable à la promotion de l'avortement, le projet de loi espagnol va accrocher une troisième étoile au palmarès du respect de la vie en Europe. Le message est clair avant les échéances politiques à venir.

* La [Marche pour la Vie](#) est une manifestation organisée chaque année par l'association Choisir la Vie.

*